

062.5 - CP/sz

Entretien de l'Ambassadeur Cornelio Sommaruga, Délégué aux accords commerciaux, avec Miguel Boyer Salvador, Ministre de l'Economie et des Finances, le 29 novembre 1983

L'Ambassadeur Sommaruga transmet à M. Boyer les salutations cordiales du Conseiller Fédéral K. Furgler et exprime le voeu de voir bientôt le Ministre de l'Economie et des Finances à Berne.

Abordant les relations bilatérales dans les domaines économique et commercial entre la Suisse et l'Espagne, l'Ambassadeur Sommaruga en souligne la solidité et l'évolution favorable. Il salue dans ce contexte le récent voyage du Ministre Boyer à Genève, les 25 et 26 novembre, répondant à l'invitation de l'"European Management Forum". Le but de cette visite était d'expliquer aux entrepreneurs suisses et étrangers les principes sur lesquels repose la politique économique de l'Espagne et d'en mettre en évidence le caractère libéral et favorable aux investissements. L'Ambassadeur Sommaruga manifeste la sympathie de la Suisse pour une politique qui met l'accent sur la lutte contre l'inflation et l'ajustement positif des éléments de l'appareil de production tout en recherchant la nécessaire coopération du secteur privé. Outre les bénéfices que l'Espagne est en droit d'attendre à moyen terme d'une telle politique sur le plan national, cette ligne correspond aux priorités prônées par la Communauté européenne et est donc de nature à favoriser la rapide adaptation de l'Espagne à l'intégration économique dans l'Europe communautaire. L'Ambassadeur Sommaruga saisit l'occasion pour réaffirmer l'importance que revêt pour notre pays l'adhésion de l'Espagne à la CE.

Le Ministre Boyer reprend les points abordés par son interlocuteur en explicitant le contexte dans lequel s'inscrivent

./.

- 2 -

les mesures gouvernementales. Les administrations passées de la transition post-franquiste ont quelque peu négligé l'économie pour se concentrer sur l'heureuse conclusion du processus démocratique. L'héritage cumulé de quarante ans de régime autoritaire et de six ans de quasi indifférence pour les problèmes de l'économie nationale est désormais assumé par le gouvernement socialiste. L'effort de redressement et de modernisation des structures est considérable: l'économie espagnole a évolué jusqu'ici dans un cadre paternaliste (tant les entreprises que les travailleurs se sont habitués à attendre aide et protection de l'Etat) qu'il faut rompre progressivement. Ainsi, durant cette première année d'administration socialiste, la préparation psychologique des partenaires sociaux au changement nécessaire a été l'une des priorités du gouvernement: la majorité des Espagnols a désormais compris la nécessité de réformer une Sécurité sociale acculée à la banqueroute et de flexibiliser un marché du travail dont la rigidité empêche la restructuration indispensable de l'appareil de production. Un gouvernement qui jouit de l'appui de 47 % du corps électoral et qui dispose d'une majorité absolue aux Chambres se devait d'assumer le coût politique d'une ligne économique impopulaire à court terme, mais qui devra porter tôt ou tard les fruits espérés. Le gouvernement espagnol espère que le fait d'avoir choisi clairement la voie étroite de l'assainissement de l'économie nationale lui attirera la confiance des investisseurs nationaux et étrangers. Le Ministre se félicite, dans ce contexte, de sa récente visite en Suisse où il a rencontré une grande compréhension de la part des hommes d'affaires. Il saisit cette occasion pour souligner à son tour les excellentes relations hispano-suisse, qui ne sont, à ses yeux, entachées d'aucun contentieux.

Quant à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne, M. Boyer en proclame fermement le caractère nécessaire et

./.

- 3 -

irréversible. Cette certitude de l'avenir européen de l'Espagne n'implique pas que l'Espagne soit pressée, comme le laissent souvent entendre les media. Au contraire, l'Accord de 1970 entre la Communauté et l'Espagne est un cadre favorable qui permet de faire preuve de la patience nécessaire pour mener à bien une négociation difficile dont le résultat doit être avantageux pour les deux parties. Une crise économique telle que la traverse actuellement l'Europe n'est certes pas un environnement favorable à des décisions impliquant une plus grande ouverture des frontières et une division internationale du travail plus poussée et l'Espagne est consciente des graves difficultés économiques, financières et institutionnelles auxquelles doit faire face la Communauté européenne. Un retard exagéré dans le processus d'adhésion aurait cependant pour conséquence, sur le plan psychologique et affectif des Espagnols, un sentiment de frustration et de rejet qui ne saurait rendre que plus ardue la tâche des négociateurs. Quoi qu'il en soit, les préoccupations naturelles du Ministre Boyer ne vont pas jusqu'à l'inquiétude: la Communauté a pris l'habitude d'avancer au bord du gouffre et les grandes décisions ont souvent été prises dans un climat de crise que maints observateurs qualifiés considéraient comme insurmontable. C'est avec confiance que l'Espagne envisage l'avenir, quelle que soit l'issue du Conseil européen d'Athènes: En renversant les termes de la déclaration de Stuttgart qui créait un lien effectif entre la solution de la question des ressources propres de la Communauté et les adhésions de l'Espagne et du Portugal, M. Boyer affirme avec un certain fatalisme que l'adhésion se fera ou la Communauté ne sera plus, car elle ne pourra pas surmonter le problème du financement de ses politiques.

L'Ambassadeur Sommaruga réitère l'appui de la Suisse à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne et en souligne l'importance pour le resserrement des liens bilatéraux entre l'Espagne

./.

- 4 -

et la Suisse en raison de l'important tissu économique et juridique qui lie notre pays à la CE. En tant que partie intégrante du système européen de libre-échange, la Suisse s'attend à ce que l'insertion progressive de l'Espagne à ce système se réalise dans des conditions de réciprocité absolue et par un parallélisme rigoureux des concessions mutuelles. Nous ne saurions admettre, en particulier, que des avantages concurrentiels soient accordés à la Communauté au détriment de l'accès au marché espagnol des produits des pays de l'AELE. L'Accord intérimaire entre lesdits pays et l'Espagne a préparé la voie à une intégration sans heurts de l'Espagne au système européen de libre-échange en harmonisant les concessions des pays de l'AELE envers l'Espagne avec celles appliquées par la Communauté depuis la mise en vigueur de son Accord de 1970 avec Madrid. Toutes les prémisses pour une démobilitation parallèle des obstacles tarifaires et non-tarifaires aux échanges vis-à-vis de la CE d'une part et des pays de l'AELE d'autre part sont donc réunies. L'évolution récente de la balance commerciale bilatérale (en 1983, les exportations espagnoles vers la Suisse ont crû de 35 % alors que les importations en provenance de Suisse n'ont augmenté que de 3,5 % environ) démontre par ailleurs que l'Espagne a un grand intérêt au libre-échange avec notre pays.

Revenant sur la nécessité, pour le monde industrialisé et en particulier pour l'Espagne, d'une relance internationale de l'investissement, l'Ambassadeur Sommaruga aborde la problématique des filiales des entreprises pharmaceutiques suisses en Espagne. De par la politique de blocage des prix de vente des spécialités pharmaceutiques durant de nombreuses années, ces entreprises, installées depuis près de 60 ans en Espagne, se sont vu confrontées à de sérieux problèmes de rentabilité. Les augmentations décrétées ces dernières années n'ont pas permis de rattrapper le retard accumulé et n'ont même pas compensé les

./.

- 5 -

pertes dues à l'inflation des années 70. Lorsque l'on sait que les prix autorisés pour les spécialités pharmaceutiques en Espagne sont de 30 % inférieurs à la moyenne de la Communauté européenne, on peut comprendre que les firmes suisses se posent de sérieuses questions quant à la poursuite de leurs activités en Espagne. Compte tenu des énormes frais de recherche et de développement que supportent les entreprises suisses, elles doivent pouvoir compter sur un prix de vente rémunérateur et, dans la mesure où ce prix est maintenu artificiellement en dessous de celui que la seule loi du marché imposerait, sur la possibilité d'importer à leur juste valeur les substances actives produites en Suisse. La manière dont l'administration espagnole résoudra ce problème aura une influence profonde sur le climat d'investissement en général. De par sa taille et ses structures économiques, la Suisse est caractérisée par une répercussion rapide des informations sur les tendances à l'investissement qui règnent à l'étranger: des conditions par trop défavorables frappant une branche aussi importante de notre industrie nationale ne sauraient rester sans écho auprès d'autres opérateurs économiques. Enfin, si l'on s'en tient à la préoccupation de réduire le déficit de la Sécurité sociale, il convient de tenir à l'esprit que des médicaments de qualité garantissent des guérisons rapides, ce qui a également une influence sur les coûts de la santé publique.

Le Ministre Boyer, tout en partageant ces vues générales, relève que le marché espagnol est encombré de trop de produits pharmaceutiques, ce qui rend extrêmement difficile la tâche de la "Comisión delegada" du gouvernement, qu'il préside et qui a la compétence de déterminer les prix de certains biens tels que les produits énergétiques, les aliments de base et les médicaments. A cela s'ajoute que le marché des spécialités pharmaceutiques manque de transparence. Il n'est guère aisé de déterminer

./.

- 6 -

avec un minimum de précision le coût réel d'une matière première. Le Ministère de la Santé publique entend baisser les prix de vente de certains médicaments qu'il estime manifestement surévalués. La "Comisión delegada" est obligée de tenir compte également de ces arguments. Du point de vue de la politique industrielle, il est normal que le gouvernement tente de favoriser les entreprises (nationales ou multinationales) qui procèdent à de nouveaux investissements et qui se livrent à une activité de recherche et de production en Espagne. A Genève, M. Boyer a demandé aux représentants des firmes bâloises de lui faire parvenir une documentation complète concernant en particulier leurs méthodes de détermination des prix, afin de pouvoir entamer avec leurs filiales un dialogue raisonnable. Si l'Ambassadeur Sommaruga pouvait, de son côté, encourager les entreprises pharmaceutiques suisses à fournir rapidement ces données, les discussions pourraient démarrer très prochainement.

L'Ambassadeur Sommaruga s'engage à rappeler leur promesse aux firmes bâloises et se félicite de l'instauration d'un dialogue direct entre le gouvernement et les entreprises. Il souhaite que lors de ces contacts, il ne soit pas tenu compte exclusivement des impératifs à court terme de la Sécurité sociale, mais que la vision plus économique des Ministères de l'Economie et de l'Industrie soit considérée. Il est évident que des prix trop bas n'encouragent aucune entreprise, fût-elle à 100 % nationale, à investir dans la recherche et le développement de nouveaux produits, d'autant moins que les exportations à partir de l'Espagne risquent de se voir entravées par ses partenaires commerciaux qui ne peuvent risquer la ruine de leur propre industrie.

Outre la question des prix, les entreprises sont également préoccupées par le manque d'une protection juridique efficace

./.

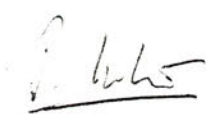
- 7 -

de la propriété industrielle. Le système espagnol de brevets de procédé qui charge, en plus, le lésé du fardeau de la preuve n'assure pas une protection suffisante. La Suisse sait que ce problème sera résolu à moyen terme par l'adhésion de l'Espagne à la Convention de Munich - conséquence de son intégration dans la Communauté européenne -, mais voudrait s'assurer de ce que, d'ici là, les autorités ne permettent pas une nouvelle détérioration du système actuellement appliqué.

Le Ministre Boyer affirme que, dans toute la mesure du possible, le fonctionnement correct du marché restera une priorité de son Ministère dans le processus de fixation des prix des spécialités pharmaceutiques. Quant à la question des brevets, elle sera en effet réglée par l'adhésion de l'Espagne à la CE et, ultérieurement, à la Convention de Munich sur le brevet européen.

N.B. Selon les informations du Secrétaire d'Etat à l'Economie et au Plan, M. Boyer a, immédiatement après cette conversation, chargé le Secrétaire général au Commerce de représenter le Ministère de l'Economie dans les discussions sur les prix pharmaceutiques tenues jusqu'ici presque exclusivement entre les Ministères de la Santé et de l'Industrie. Par ailleurs, le 1er décembre, la "Comisión delegada" dont il est question plus haut, autorisait une réduction des prix de certaines spécialités, d'une portée nettement moindre de ce que craignaient les entreprises et d'une application plus souple que celle prévue initialement par le Ministère de la Santé.

Madrid, le 12 décembre 1983


P. Chrzanovski